

COMMUNIQUÉ DU MINISTRE

Le plus important engagement pris par une province en matière de gestion des risques agricoles

Le ministre Claude Béchard annonce un investissement de 650 millions de dollars annuellement pour mettre en oeuvre un vaste plan de redressement

Québec, le 19 novembre 2009 - Le député de Kamouraska-Témiscouata, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, leader adjoint du gouvernement et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Claude Béchard, a annoncé aujourd'hui la décision du gouvernement du Québec d'accorder **une enveloppe budgétaire annuelle de 630 millions de dollars sur cinq ans à La Financière agricole du Québec et de 20 millions de dollars au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** pour mettre en oeuvre un vaste plan de redressement. Ce plan constitue le plus important engagement pris par une province en matière de gestion des risques agricoles.

« Tout en s'appuyant sur la capacité de payer des Québécois, notre objectif est d'améliorer la performance des entreprises, d'accroître le soutien aux secteurs en émergence et de favoriser la diversification de l'agriculture. Nous avons la ferme volonté de faire évoluer nos façons de faire afin de mieux tenir compte des nombreuses facettes de l'agriculture. Nous voulons créer un environnement propice pour que les jeunes qui aspirent à la profession agricole puissent concrétiser leurs projets d'affaires », a déclaré le ministre.

Voici les principales mesures du plan de redressement :

Maintien et ajustement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Calcul des paiements basés sur les résultats des entreprises efficaces.

Plafonnement des unités assurées, dans tous les secteurs, tout en soutenant la croissance de la production sur de nouvelles bases.

Modulation des coûts des primes d'assurance afin que les grandes entreprises en supportent une plus grande part.

Diminution de la pression de la production porcine sur les coûts de l'ASRA

Réduction du nombre de porcs couverts par le Programme.

Mise en place de mesures incitatives relatives au retrait volontaire de l'ASRA.

Attribution de ressources financières supplémentaires dans l'autogestion des risques

Protection supplémentaire, bonifiée et élargie prenant la forme d'un paiement versé dans un compte individuel autogéré pour tous les secteurs, y compris l'aquaculture commerciale et l'horticulture maraîchère, mais qui ne s'appliquera pas toutefois aux productions bénéficiant de la gestion de l'offre.

Soutien à l'adaptation et à la multifonctionnalité de l'agriculture

Aide bonifiée pour l'obtention de services-conseils, de diagnostics ou d'un appui à la réalisation de plans d'affaires ou à l'investissement.

Aide à la réalisation de projets pilotes à l'appui de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Un budget accru

Le gouvernement a pris le temps d'étudier les propositions qui lui ont été soumises dans la foulée de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, du rapport de M. Michel R. Saint-Pierre et du Comité d'orientation bipartite État-UPA. « En allouant un budget annuel de **630 millions de dollars sur cinq ans** à La Financière agricole du Québec et en maintenant un régime de soutien basé sur les coûts de production, le gouvernement du Québec répond favorablement à la demande des producteurs agricoles et démontre sa volonté d'assurer et de bâtir l'avenir de l'agriculture du Québec », a déclaré le ministre Claude Bécharé.